



Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1996/24
25 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1996
6-17 mai 1996, Genève
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION

Demande présentée par la Namibie en vue d'obtenir un statut
spécial équivalent à celui des pays les moins avancés

Note de l'Administrateur

I. OBJET

1. La Namibie a obtenu son indépendance le 21 mars 1990, après 70 ans de règne colonial imposé par le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Depuis, elle est confrontée à l'héritage laissé par ce régime. Dans sa résolution 46/204 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié les États, les organismes des Nations Unies et les autres institutions donatrices d'accorder à la Namibie, pendant la période immédiatement postérieure à l'indépendance, une assistance spéciale d'une ampleur comparable à celle dont bénéficient les pays les moins avancés. Le Conseil d'administration a donc décidé, dans sa décision 91/14, d'accorder à ce pays au cours du cinquième cycle de programmation une assistance spéciale équivalente à celle donnée aux pays les moins avancés. Le Gouvernement namibien demande à présent au Conseil d'accorder à la Namibie, pour la prochaine période de programmation, un statut spécial équivalent à celui des pays les moins avancés. L'Administrateur recommande au Conseil d'accéder à cette demande qui, sans avoir d'effets sur l'objectif concernant l'allocation de ressources de base du PNUD, reviendrait à continuer de reconnaître la situation particulière de la Namibie en matière de développement.

II. SITUATION GÉNÉRALE

2. La Namibie compte 1,6 million d'habitants (estimation de 1995) pour une superficie de 824 265 kilomètres carrés. C'est le pays le plus sec de l'Afrique subsaharienne, ce qui fragilise son environnement.

3. Ce pays, dont le produit national brut (PNB) par habitant pour 1995 est estimé à 1 800 dollars, se caractérise par une forte dualité : un secteur commercial petit mais bien développé, dominé par 1 % de la population, et une agriculture de subsistance très vulnérable en raison de la mauvaise qualité du sol, du surpâturage sur des terres communales limitées, de l'aridité et de fréquentes sécheresses.

/...

4. Selon l'enquête nationale sur le revenu et les dépenses des ménages réalisée en 1993-1994, les 1 % de ménages les plus fortunés consomment autant que les 50 % les plus pauvres. Les dépenses de consommation par habitant vont de 100 à 10 000 dollars. Plus de la moitié des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté, et 13 % sont classés comme étant absolument pauvres et incapables de subvenir à leurs besoins élémentaires.
5. La croissance économique est irrégulière et généralement modeste. Elle est surtout influencée par les variations que subit le cours des produits miniers namubiens. La capacité de production de l'économie reposait traditionnellement sur un secteur minier orienté vers l'exportation (diamants, uranium et métaux communs essentiellement) et sur l'agriculture commerciale (élevage de bovins et de moutons en liberté), qui représentent ensemble 20 % environ du produit intérieur brut (PIB) et 55 % des exportations totales (moyenne sur la période 1990-1994).
6. L'objectif économique du Gouvernement est la reconstruction et le développement du pays grâce à la mise en place d'une économie mixte fondée sur la responsabilité sociale. Le Gouvernement accorde une priorité absolue à l'agriculture, au développement des infrastructures rurales et d'approvisionnement en eau, à l'éducation, à la formation, à la santé et au logement, qui reçoivent l'essentiel de l'aide extérieure. Il en est résulté des emplois productifs qui ont généré des investissements considérables dans la mise en valeur des ressources humaines et entraîné une forte régression de la pauvreté.

III. LA NAMIBIE ET LES CRITÈRES DE DÉFINITION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

7. Pour définir les pays les moins avancés, le Comité de la planification du développement se fonde sur quatre critères : le PIB par habitant; la diversification économique mesurée par l'indicateur de diversification économique; l'indicateur révisé de la qualité physique de la vie - composé de quatre indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, l'apport calorique individuel, le taux global de scolarisation aux niveaux primaire et secondaire et le taux d'alphabétisation des adultes -; et le nombre d'habitants (CDP/1994/5, par. 15). La Namibie remplit trois de ces critères : sa population, estimée à 1,6 million d'habitants en 1995, est inférieure au maximum de 75 millions, de même que son indicateur de diversification économique (23,47) et son indicateur révisé de la qualité physique de la vie (38,87). Seul son PIB par habitant dépasse le seuil fixé. Toutefois, ce PIB moyen relativement élevé ne reflète pas la réalité nationale en matière de pauvreté et de développement social et humain.
8. En effet, les 10 % d'habitants les plus riches ont une consommation annuelle de 3 414 dollars par habitant, tandis que 90 % au moins de la population n'a qu'une consommation de 357 dollars par habitant, soit la moitié du seuil fixé pour la classification parmi les pays les moins avancés.
9. La structure de l'économie namibienne et de la société en général impose de lourds handicaps à long terme en matière de croissance. Conséquence des politiques d'apartheid, la mise en valeur des ressources humaines est très limitée : le taux d'alphabétisation des adultes n'est que de 42 %, et seulement 0,2 % de la population poursuit des études supérieures. L'économie est centrée sur quelques secteurs à forte intensité de capital basés sur les ressources primaires tels que l'exploitation minière et la pêche, où la croissance ne se traduit pas par une répartition des revenus. La croissance du PIB dépend donc du résultat de ces secteurs et des cours mondiaux des produits correspondants. La capacité de l'économie structurée de réduire la pauvreté semble donc limitée. La diversification de l'économie en secteurs ayant un plus grand potentiel de croissance et en méthodes de production à forte intensité de main-d'œuvre est un élément essentiel mais à long terme des actions à mener

par le Gouvernement pour inverser la tendance à la stagnation économique. La productivité du secteur agricole, dont 79 % de la population dépend directement ou indirectement pour sa subsistance, est limitée par l'aridité du pays et la fréquence des sécheresses.

IV. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11. Sur la recommandation de l'Administrateur, le Conseil d'administration voudra peut-être accorder à la Namibie pour le prochain cycle de programmation un statut spécial équivalent à celui des pays les moins avancés.
